

ÉNERGIE

La flambée du gaz agite aussi le marché de l'électricité

MARINE GODELIER

Après la hausse des prix du pétrole et du gaz, l'électricité sera-t-elle la prochaine à flamber ? Depuis plusieurs jours, l'escalade du conflit au Moyen-Orient affole les marchés des combustibles fossiles. Au risque d'un effet domino sur les factures de courant des Français, averti lundi le président du Rassemblement national (RN), Jordan Bardella.

Selon l'eurodéputé, bien que l'Hexagone produise majoritairement son électricité grâce au nucléaire et à l'hydraulique, son prix resterait en effet « *indexé sur celui du gaz* » en vertu de « *règles européennes* ». Il a ainsi réclamé leur « *suspension immédiate* » pour « *rétablir un prix national* », une marotte du parti d'extrême droite.

De fait, la panique sur le gaz, qui a grimpé jusqu'à 60 euros par mégawattheure (MWh) en Europe mercredi matin contre environ 30 euros/MWh ces derniers mois, commence déjà à se répercuter sur les cours de l'électricité en Europe. Dans le détail, le contrat français pour livraison en 2026 est monté jusqu'à 89 euros/MWh lundi matin sur les bourses d'échange, alors qu'il flirtait autour de 70 euros ces dernières semaines. Les prix sont ensuite retombés à 57 euros/MWh pour la livraison sur l'année 2027.

Pour autant, parler d'une indexation automatique des marchés européens de l'électricité sur le prix du gaz est inexact. Preuve en est : les niveaux observés varient fortement d'un pays à l'autre. L'Allemagne a dépassé les 115 euros/MWh pour une livraison fin 2026. L'Italie (très dépendante du gaz) avoisinait les 130 euros/MWh mercredi matin, tandis que le Royaume-Uni, pourtant sorti du marché intérieur de l'Union européenne, se situe autour de 93 euros/MWh à cette échéance.

Électricité : pourquoi les prix divergent en Europe

Comment l'expliquer ? Concrètement, le marché européen de l'électricité fonctionne sur le principe de « *la vente au coût marginal* » : par le biais d'un algorithme, les moyens de production sont, en permanence, appelés dans l'ordre croissant de leurs frais de fonctionnement. On sollicite d'abord les moins chers (nucléaire, renouvelables) puis les plus coûteux (centrales thermiques).

In fine, c'est la dernière centrale mobilisée pour satisfaire la demande qui défi-

nit le prix de l'électricité. Et ce, pour une raison précise : s'il coûtait plus cher à son propriétaire de mettre en route cette installation plutôt que de ne pas produire, celui-ci privilégierait la deuxième option... ce qui conduirait à un déficit d'offre. Or, en période de pointe (principalement l'hiver, en fin d'année), cette ultime centrale appelée est souvent une centrale à gaz. D'où l'idée, fréquemment avancée, d'une électricité « *indexée* » sur le gaz.

En théorie, l'interconnexion des réseaux européens signifie que les prix dépendent aussi des moyens de production activés chez les pays voisins. L'Hexagone échange en effet de l'énergie en permanence avec eux. Dit autrement, même si la France n'avait pas besoin de gaz pour générer son courant, ses prix de marché dépendraient des moyens de production activés à l'étranger.

En pratique, toutefois, un découplage s'opère de plus en plus souvent. On observe des écarts de prix marqués entre pays. Ces derniers mois, les cours de l'électricité étaient nettement plus bas en France qu'ailleurs en Europe, en raison d'une production nucléaire abondante et d'une demande modérée. Une situation qui inquiétait d'ailleurs EDF, soucieuse de préserver ses marges pour financer ses investissements. La récente remontée des prix pourrait donc, à court terme, lui profiter.

Factures : quel impact pour les consommateurs ?

Reste la question des factures. Fin 2023, Bercy a acté un nouveau cadre de régulation permettant à EDF de fixer librement ses tarifs en fonction du marché : le VNU (versement nucléaire universel). Si les prix de vente dépassent certains plafonds définis par l'État, les revenus excédentaires d'EDF devront être redistribués a posteriori aux consommateurs. Puisque les cours étaient bas jusqu'ici, le gouvernement a indiqué en décembre dernier que ce mécanisme ne serait pas activé en 2026 ni en 2027.

La crise géopolitique pourrait ainsi tout remettre en question. Pour les tarifs réglementés de vente de l'électricité (TRVE), qui concernent environ 19,75 millions d'abonnés (soit 56 % des clients résidentiels), aucun changement n'est toutefois attendu avant la prochaine révision prévue en février. L'incertitude pèse davantage sur les entreprises. Leurs contrats sont souvent indexés sur les prix de marché, et donc plus sensibles aux fluctuations actuelles. ▮